

## Initiatives parlementaires

[Texte]

## LES GROUPES DE TRAVAIL CHARGÉS DE DONNER SUITE AUX PROPOSITIONS GILSON

## Question n° 4712—M. Althouse:

1. A-t-on créé quatre groupes de travail chargés de donner suite aux propositions Gilson et, le cas échéant, combien des personnes nommées à ces groupes ont été rémunérées par le gouvernement?

2. Quel était le traitement ou l'allocation quotidienne versés dans chaque cas?

3. Quelles étaient les fonctions précises de chacun des groupes de travail?

4. a) Combien chaque groupe comptait-il de membres, b) quel était le nom de chaque membre et qui représentait-il?

5. Combien de deniers publics chaque groupe a-t-il dépensés à ce jour?

6. Quel devrait être le coût total du projet?

7. Quand le travail de chaque groupe devrait-il être terminé?

(Le document est déposé.)

[Traduction]

**M. Schroder:** Madame le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

**Mme le Président:** On a répondu aux questions énumérées par le secrétaire parlementaire. Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

**Des voix:** D'accord.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—  
PROJETS DE LOI PUBLICS

[Français]

**Mme le Président:** Tous les ordres qui précèdent le numéro 454, sous la rubrique Projets de loi publics émanant des députés, sont-ils réservés du consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

[Traduction]

**M. Lambert:** Monsieur le Président, je soulève de nouveau le point que j'ai abordé l'autre jour au sujet de l'ordre des initiatives parlementaires et de la présentation des projets de loi publics d'initiative parlementaire. On présente maintenant les projets de loi numérotés dans les 400 à 600. Cet ordre est fixé par une pratique établie, à savoir un tirage qui détermine dans quel ordre les projets de loi seront présentés. Il est très simple pour les responsables, peu importe de qui il s'agit, et Dieu seul le sait car tous semblent l'ignorer, de présenter les projets de loi dans l'ordre.

Je suis d'avis que beaucoup de projets de loi numérotés dans les 200 et 300 auraient dû être présentés déjà. Les employés qui s'occupent de ces choses devraient s'informer pour savoir si les députés sont prêts à défendre leur projet de loi. Beaucoup d'entre nous aurions dû être appelés, mais personne ne nous a fait signe. Et voilà que sans crier gare, certains bills sont mis à l'étude durant la journée réservée aux initiatives parlementaires. Je proteste contre cette façon de procéder. Ceux d'entre nous qui avons fait inscrire des projets de loi au *Feuilleton* depuis trois ans aurions dû être appelés longtemps avant les députés qui ont fait inscrire des projets de loi au cours des six ou neuf derniers mois, et même, dans certains cas, depuis à peine six semaines.

**Le président suppléant (M. Blaker):** La présidence éprouve quelque difficulté et je vais prendre un moment pour expliquer

la situation. La procédure relative aux initiatives parlementaires: projets de loi, avis de motion et avis de motion portant production de documents, a été établie il y a quelques années par le cabinet du président du Conseil privé. J'aurais peine à vous expliquer en toute connaissance de cause comment se fait le choix de ces projets de loi au jour le jour. A la suite d'entretiens personnels, je sais que l'on s'efforce de donner à chaque député l'occasion de présenter et de débattre son projet de loi ou son avis de motion dans l'ordre qui lui a été attribué lors du tirage.

● (1210)

Comme le sait le représentant, il arrive que le moment venu les députés soient occupés ce jour-là ou, pour quelque autre raison, qu'ils préfèrent ne pas présenter leur motion. La présidence n'y peut rien, je le répète. Le député voudrait peut-être qu'il en soit autrement et que la responsabilité en incombe à la présidence ou encore aux services du greffier, mais même s'il voulait débattre cette question, il faudrait attendre une autre occasion pour tenir pareille discussion. Pour l'instant, la présidence est d'avis que ces affaires ont été organisées de bonne foi et que celles dont la Chambre est saisie sont le fruit d'une procédure établie en dehors de la Chambre à la satisfaction des députés, nous l'espérons.

Je ne pense pas pouvoir en dire davantage. Par contre, si le député a d'autres observations à faire, nous sommes disposés à l'écouter.

**M. Lambert:** Monsieur le Président, je crois avoir bien précisé dès le début que je n'en impute pas la faute à la Présidence mais au système qu'elle est chargée d'appliquer. A l'origine, la Présidence avait pour rôle de procéder au tirage au sort des 50 projets de loi qui seraient étudiés en priorité, quitte à ce que les députés s'entendent ensuite sur l'ordre dans lequel les projets de loi choisis seraient présentés. Ces projets de loi mis à part, il faut qu'il y ait un système.

Je me souviens que naguère, un précédent secrétaire parlementaire du président du Conseil privé avait l'habitude de demander aux députés siégeant dans l'opposition ou plutôt aux parrains des projets si l'intéressé était prêt à faire étudier son propre projet de loi cette semaine ou la semaine prochaine? Cela permettait de conserver un semblant d'ordre.

Si je soulève cette objection, ce n'est pas simplement parce qu'aucun de mes projets de loi ne figure sur la liste de cette semaine, mais parce que quelqu'un m'a appris que si j'étais prêt à traiter de l'un ou l'autre des projets de loi inscrits à mon nom, je devrais le dire. Voilà pourquoi je soulève cette objection. Le système actuel ne fonctionne pas bien.

Le simulacre de débat d'aujourd'hui semble presque indiquer que chaque semaine, quelqu'un au service du Conseil privé—pourquoi diable! faut-il que ce soit quelqu'un du Conseil privé qui décide des initiatives parlementaires?—tire au hasard deux ou trois noms et inscrit à l'ordre du jour des projets de loi privés ou publics d'initiative parlementaire. Je m'oppose à cette façon de procéder, car au rythme auquel nous présentons les projets de loi privés, nous avons l'impression d'avoir gagné le gros lot chaque fois que d'aventure nous constatons que nous serons appelés à traiter de l'un ou l'autre de nos projets de loi. Ce n'est pas un bon système.